

# **CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS**

## **Projet de charte du Parc Naturel Régional Des Causses du Quercy en vue de sa révision**



**Dates de l'enquête publique :**

**Du jeudi 2 avril 2026 à 9h au samedi 2 mai 2026 à 12h**

# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>3</b>
1. Références et objet de l'enquête publique .....	3
2. Le projet et ses enjeux.....	3
3. Le déroulement de l'enquête .....	3
<b>2. BILAN AVANTAGES/INCONVENIENTS.....</b>	<b>3</b>
1. Les avantages identifiés.....	3
2. Les inconvénients identifiés .....	5
<b>3. CONCLUSIONS MOTIVÉES .....</b>	<b>5</b>
<b>4. FORMULATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE .....</b>	<b>6</b>

# 1. SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

---

## 1. Références et objet de l'enquête publique

Par ordonnance n° E25000154 /31 du 29 août 2025, la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête en vue de procéder à l'enquête publique portant sur le projet de révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy 2027/2042. La Région Occitanie est l'autorité organisatrice de l'enquête, le Syndicat mixte du Parc étant le maître d'ouvrage du projet.

## 2. Le projet et ses enjeux

Le projet soumis à l'enquête, intitulé « CAP sur 2042 », vise le renouvellement du label « Parc Naturel Régional » et marque une étape importante avec l'extension du périmètre à 116 communes (21 nouvelles communes intégrées).

L'enjeu central est de garantir une haute qualité de vie durable en arbitrant entre la préservation de patrimoines d'exception (géologie, biodiversité, nuit étoilée) et le développement des activités humaines face au changement climatique. Le projet s'articule autour de 8 grands défis, déclinés en 3 ambitions stratégiques et 31 mesures opérationnelles (voir détail page 20 du rapport).

## 3. Le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du 02 avril 2026 9h au 02 mai 2026 12h. Le siège de l'enquête a été fixé à la Maison du Parc à Labastide-Murat.

La commission s'est assurée de l'affichage réglementaire dans les 116 mairies concernées et la publication d'avis dans la presse régionale. Un registre dématérialisé mis à disposition notamment sur le site internet du Parc ainsi que des dossiers papier présents dans les 9 communes du territoire ont permis la consultation du dossier et le recueil des contributions sur registres papier et dématérialisé. Quatorze permanences en présentiel ont été tenues ainsi que 2 permanences téléphoniques.

# 2. BILAN AVANTAGES/INCONVENIENTS

---

## 1. Les avantages identifiés

- Un dossier substantiel et de bon niveau scientifique,
- Un bilan d'évaluation de la charte 2012-2027 positif soulignant cependant certaines limites et défis pris en compte dans le projet de révision,
- Le projet de révision de charte 2027/2042 intègre bien les 5 missions telles que définies à l'article R333-1 du code de l'Environnement :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.
- La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ses paysages constituent un ensemble remarquable. Son intérêt est indiscutable et sa qualité est reconnue au niveau international, comme en témoigne le label Géoparc mondial UNESCO obtenu en 2017 et attribué à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable à l'échelle internationale,
- Un périmètre d'études élargi à 21 nouvelles communes situées en périphérie du périmètre actuel dans le département du Lot (15) et également du Tarn et Garonne (6) dont 8 sont devenues partenaires du Parc à leur demande en tant que « commune associée » en 2022. La cohérence géographique et géologique, l'existence de continuités écologiques et la valeur patrimoniale ont permis de justifier la pertinence de cet élargissement
- Un bilan de la concertation très positif avec la mobilisation exceptionnelle des instances du Parc, la création d'un comité de pilotage et une diversité de lieux et de moments d'échanges et d'outils mis à disposition du public (une participation de 5000 personnes environ),
- Un nombre de visiteurs important sur le site web pour consulter le dossier d'enquête, 2920 dont 1264 ayant téléchargé au moins un document, ce qui montre que l'enquête a suscité un vrai intérêt. 70 contributions ont été déposées, ne remettant pas en cause la philosophie du projet de révision mais qui se sont concentrées sur quelques points de cristallisation spécifiques (circulation véhicules motorisés, durée de l'enquête ...),
- Un registre numérique facile à utiliser,
- Un nombre de permanences conséquent (14) sur 9 communes différentes, dont 1 le samedi et 2 permanences téléphoniques, soit un dispositif large pour assurer une couverture du territoire et des créneaux horaires adaptés permettant à chacun de pouvoir s'exprimer
- Le respect des critères d'appréciation prévus par l'article R333-4 du code de l'environnement sur lesquels se fonde l'Etat pour prendre le décret du renouvellement du classement de Parc Naturel Régional,
- De par son appartenance à la FPNRE, le Parc bénéficie d'un soutien technique et juridique,
- Le projet a fait l'objet d'avis favorables du CNPN, de la FPNRF, du Préfet de Région, assortis de réserves ou recommandations auxquelles le PNR des Causses du Quercy a répondu (voir p 24 à 31 du rapport),

- Le projet a fait l'objet d'un avis délibéré de l'Autorité environnementale, assorti de recommandations prises en compte par le comité syndical dans son mémoire en réponse (voir p 31 à 35 du rapport),
- Une volonté inscrite dans le projet de révision de créer un vrai dialogue territorial en continu, avec les collectivités, les acteurs du territoire et les citoyens avec la création d'un conseil citoyen, la réactivation du Conseil scientifique et de prospective...,
- Une équipe technique pluridisciplinaire du Parc qui mobilise de fortes compétences et expertises (environnement, hydrogéologie, urbanisme, agriculture, tourisme, développement économique, géomatique, culture, communication ...), ce qui représente une force pour assister et accompagner les élus dans leur prise de décision.

## 2. Les inconvénients identifiés

- Un dossier de révision de charte complexe à appréhender par le public malgré la présence d'un résumé non technique,
- En termes de communication, malgré les interventions de sensibilisation et de promotions inventoriées, le label « Parc » reste confidentiel pour le grand public qui ne connaît pas son existence et son mode de fonctionnement,
- Une appropriation par les communes adhérentes difficile en raison de la complexité du contexte institutionnel et des changements possibles d'exécutifs lors des échéances électorales,
- Des moyens financiers pouvant modérer les ambitions du Parc,
- Des moyens humains à la limite insuffisants et des difficultés à les fidéliser.

## 3. CONCLUSIONS MOTIVEES

---

Notre examen du projet de révision de charte, l'avis des PPA et leur prise en compte par le porteur de projet, l'analyse des observations du registre dématérialisé et les quelques échanges que nous avons pu avoir avec le public qui s'est présenté lors des permanences, ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et sont de nature à en favoriser l'acceptabilité.

D'autre part, nos conversations avec des élus nous ont également convaincus du bien-fondé du projet de révision de charte, élaboré dans l'intérêt général du territoire.

La qualité de l'équipe technique du Parc nous conforte dans sa capacité à assurer les missions qui lui incombent.

Nous n'avons pas constaté d'opposition majeure au projet de révision de cette charte.

La balance entre les avantages et les inconvénients établis sur la base des éléments ci-dessus décrits, montre que les avantages l'emportent majoritairement sur les inconvénients.

## 4. FORMULATION DE L'AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

---

En conséquence de ces conclusions, nous émettons un « **AVIS FAVORABLE** » au projet de révision assorti de 4 recommandations :

1. Veiller à la mobilisation durable de l'ensemble des 116 communes et des signataires pour garantir le respect effectif de leurs engagements afin de transformer les orientations stratégiques en actes concrets au niveau local.
2. Mettre en œuvre une procédure de concertation avec les usagers des véhicules terrestres motorisés (VTM) et leur instance représentative.
3. Cibler la communication pour permettre l'information régulière la plus large possible sur la mise en valeur du Parc pour les parties prenantes, dont les associations et les particuliers afin de créer leur implication durable.
4. Avant la transmission au Conseil régional, Il serait souhaitable que le Syndicat Mixte élabore une note de synthèse, reprenant toutes les mesures de façon synthétique en facilitant leur compréhension. Ce document devra ensuite accompagner la charte révisée tout au long de sa période de validité (2027-2042).

Fait à ALBI le 26 mai 2026

Patrick ROUX

Maryse LACAN

Françoise AYRAL-PUECH

Président

Membre Titulaire

Membre Titulaire

